



**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Note de présentation synthétique**  
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

## PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2018 de la commune de VILLAGE-NEUF (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	5 303 000,00 €	4 461 231,71 €	5 303 000,00 €	5 387 092,50 €	925 860,79 €
Opérations réelles	4 481 000,00 €	4 196 154,84 €	4 990 828,48 €	5 059 074,68 €	
Opérations d'ordre	822 000,00 €	265 076,87 €	16 000,00 €	- €	
Résultat reporté			296 171,52 €	328 017,82 €	
Investissement	2 940 000,00 €	939 634,45 €	2 940 000,00 €	2 287 439,80 €	1 347 805,35 €
Opérations réelles	2 897 000,00 €	920 109,82 €	1 245 711,67 €	1 165 717,45 €	
Opérations d'ordre	43 000,00 €	19 524,63 €	849 000,00 €	284 601,50 €	
Résultat reporté			845 288,33 €	837 120,85 €	
<b>Total</b>	<b>8 243 000,00 €</b>	<b>5 400 866,16 €</b>	<b>8 243 000,00 €</b>	<b>7 674 532,30 €</b>	<b>2 273 666,14 €</b>
Opérations réelles	7 378 000,00 €	5 116 264,66 €	6 236 540,15 €	6 224 792,13 €	
Opérations d'ordre	865 000,00 €	284 601,50 €	865 000,00 €	284 601,50 €	
Résultat reporté	- €	- €	1 141 459,85 €	1 165 138,67 €	
Restes à réaliser (invest.)		1 938 000,00 €		91 000,00 €	- 1 847 000,00 €
<b>Excédent de clôture</b>					<b>426 666,14 €</b>

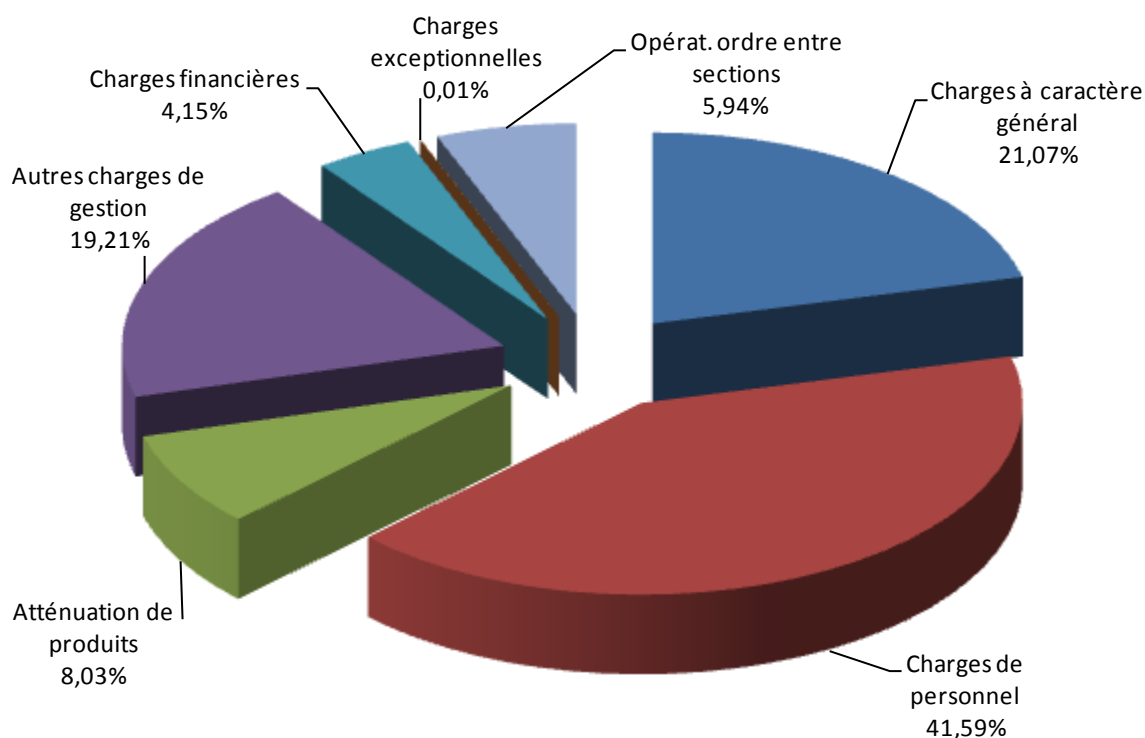
## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 461 231,71 € et comprennent :

⇒ des opérations réelles pour 4 196 154,84 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 265 076,87 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par M. le Maire, ordonnateur de la commune de VILLAGE-NEUF.



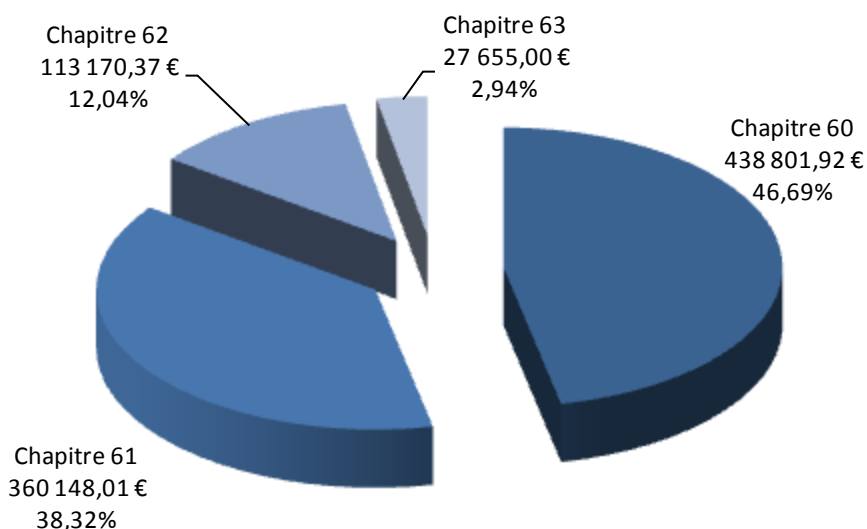
		Budget 2018	Réalisations 2018
011	Charges à caractère général	1 107 000,00 €	939 775,30 €
012	Charges de personnel	1 945 000,00 €	1 855 436,22 €
014	Atténuation de produits	364 000,00 €	358 405,28 €
65	Autres charges de gestion	876 000,00 €	857 115,20 €
66	Charges financières	187 000,00 €	184 987,84 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	435,00 €
022	Dépenses imprévues	-	
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>4 481 000,00 €</b>	<b>4 196 154,84 €</b>
042	Opérat. ordre entre sections	264 000,00 €	265 076,87 €
023	Vir. à la section d'investiss.	558 000,00 €	
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>822 000,00 €</b>	<b>265 076,87 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 303 000,00 €</b>	<b>4 461 231,71 €</b>

Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications, ... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



## Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 31 310,72 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 27 718,06 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 796 407,44 € décomposés entre les comptes :
  - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
  - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
  - 647 - Autres charges sociales ;
  - 648 - Autres charges de personnel.

## Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739223 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 186 105,00 €
- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 172 300,28 €.

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre, d'un montant de 857 115,20 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↳ 84,89% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↳ 2,43% pour les contributions aux organismes de regroupement (Brigade Verte, ...) ;
- ↳ 12,45% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↳ 0,22% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données).

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette qui s'établissent à 184 987,84 €.

## **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

Les crédits dépensés pour 435,00 € correspondent aux « bourses et prix » (lauréats du concours local du fleurissement).

## **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 265 076,87 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux charges à étaler. Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

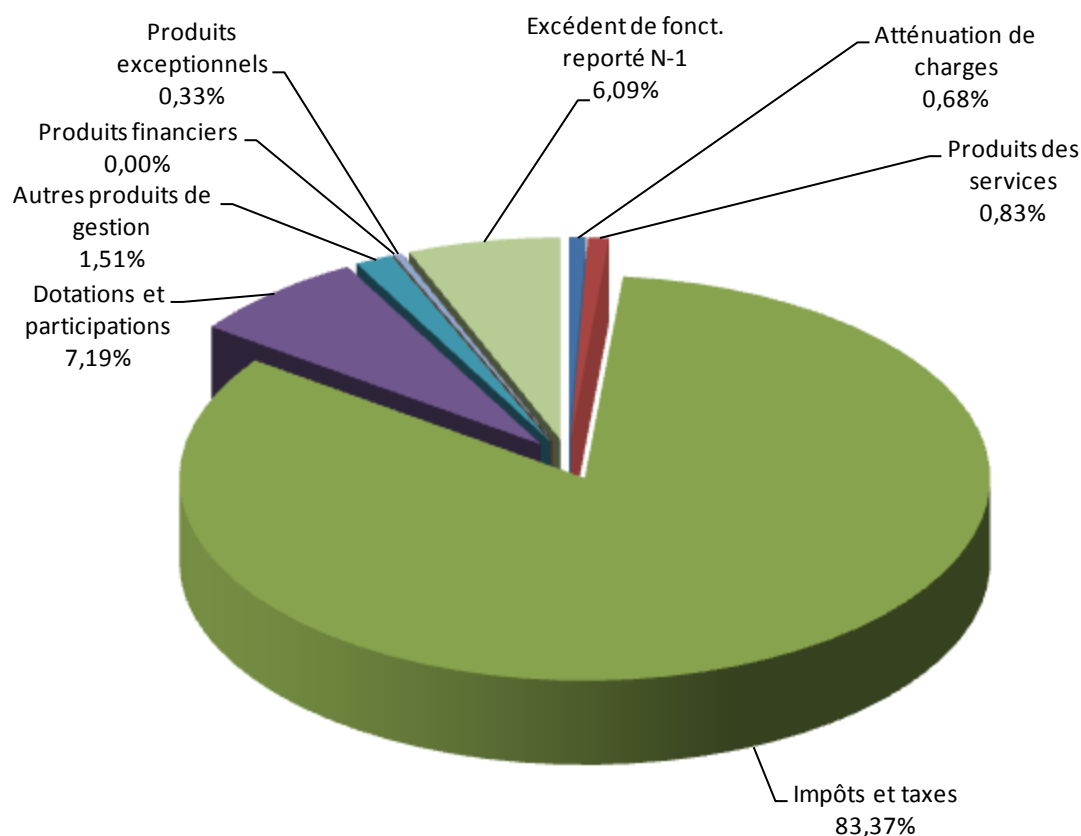
**NB** : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 5 387 092,50 € et comprennent :

⇒ des opérations réelles pour 5 059 074,68 € ;

⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 328 017,82 €.



		Budget 2018	Réalisations 2018
013	Atténuation de charges	22 000,00 €	36 448,02 €
70	Produits des services	40 000,00 €	44 750,89 €
73	Impôts et taxes	4 471 000,00 €	4 491 334,91 €
74	Dotations et participations	371 000,00 €	387 315,81 €
75	Autres produits de gestion	77 828,48 €	81 585,94 €
76	Produits financiers	-	68,50 €
77	Produits exceptionnels	9 000,00 €	17 570,61 €
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>4 990 828,48 €</b>	<b>5 059 074,68 €</b>
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	16 000,00 €	- €
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>16 000,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL (exercice 2018)</b>		<b>5 006 828,48 €</b>	<b>5 059 074,68 €</b>
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	296 171,52 €	328 017,82 €
<b>TOTAL (2018 + reports N-1)</b>		<b>5 303 000,00 €</b>	<b>5 387 092,50 €</b>

### **Chapitre 013 - Atténuations de charges**

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 36 448,02 € est essentiellement crédité par le compte 6419 correspondant notamment aux remboursements sur rémunérations du personnel.

### **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 44 750,89 €.

### **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 2 197 297,00 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 144 762,00 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 € et 472 921,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : 82 048,91 € correspondant au produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
- 738 - Autres taxes : 67 227,00 € correspondant à la taxe additionnelle aux droits de mutation.

### **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 36 427,00 € comprenant la dotation forfaitaire (en baisse depuis 2013) et la Dotation de Solidarité Rurale DSR, soit - 39 264,00 € par rapport à l'exercice précédent ;
- 744 - FCTVA : 1 157,11 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 37 529,53 € versés par l'Etat ou d'autres organismes (prestations versées par la CAF au titre du « contrat enfance jeunesse », redevance R2 du syndicat d'électricité) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 312 202,17 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP, ...) et au fonds de soutien du projet éducatif territorial (PEDT).

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : revenus des immeubles et de la redevance sur l'énergie hydraulique (encaissée jusqu'en 2017 au chapitre 73).

### **Chapitre 76 - Produits financiers**

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** essentiellement crédité par les remboursements d'assurances suite à sinistres.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à l'actualisation de la cotisation de l'assurance dommages-ouvrages obligatoire des travaux de restructuration et d'extension de la mairie (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

## **Dépenses d'investissement**

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 939 634,45 € et comprennent des opérations réelles pour 920 109,82 € et des opérations d'ordre pour 19 524,63 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2018 d'un montant de 1 938 000 € constituent des crédits ouverts qui seront repris dans le budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par M. le Maire, ordonnateur de la commune de VILLAGE-NEUF.

		<b>Budget 2018</b>	<b>Réalisations 2018</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	426,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	316 000,00 €	314 613,21 €
20	Immobilisations incorporelles	63 000,00 €	20 076,05 €
204	Subventions d'équipement versées	114 000,00 €	17 944,00 €
21	Immobilisations corporelles	453 000,00 €	166 297,50 €
23	Immobilisations en cours	1 946 000,00 €	400 752,26 €
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>2 897 000,00 €</b>	<b>920 109,82 €</b>
040	Opérat. ordre entre sections	16 000,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	27 000,00 €	19 524,63 €
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>43 000,00 €</b>	<b>19 524,63 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 940 000,00 €</b>	<b>939 634,45 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1		
<b>TOTAL (2018 + reports N-1)</b>		<b>2 940 000,00 €</b>	<b>939 634,45 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		- €	1 938 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		<b>-</b>	<b>2 877 634,45 €</b>

### **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux reversements de la taxe d'aménagement indument perçue.

### **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 314 613,21 €.

### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (repérages amiante, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.



## **Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées**

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

## **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition de terrains situés dans le périmètre des espaces naturels sensibles (décision d'acquisition prise par délibération du 28 juin 2018) ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : ventilation mécanique de chaufferie, travaux de zinguerie, équipements de chaufferies (pompes, disconnecteurs,...), stores à enroulement ;
- les équipements du cimetière ;
- des travaux exécutés dans le complexe RiveRhin, la maison communale et l'ancien presbytère portant sur l'infiltration des eaux pluviales, les tribunes télescopiques, les installations de chauffage, les installations électriques de sécurité (blocs de secours), les systèmes d'occultation des menuiseries extérieures (volet roulant, commande de fermeture des BSO) et l'étanchéité des toitures du RiveRhin ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport : aménagements avant location, remplacement des installations sanitaires et de production d'eau-chaude défectueuses ;
- les installations générales, agencements et aménagements de diverses constructions, avec notamment des travaux sanitaires et de chauffage (tuyauterie, chauffe-eaux, adoucisseur,...), de menuiserie (crèche) et de sécurisation, d'accessibilité et d'étanchéité en toiture de l'Eglise ;
- la réfection des trottoirs et enrobés ponctuels de plusieurs rues, y compris la reprise d'un affaissement sur le parking à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue de Huningue ;
- les installations de voirie (marquage, panneaux routiers, bacs à fleurs) ;
- les travaux portant sur le réseau et les installations d'éclairage public (extension et aménagement des réseaux, mise en conformité ou remplacement de candélabres) ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ;
- la fourniture et l'installation de distributeurs de sacs pour les déjections canines, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, l'acquisition de matériels et outillages divers (tondeuse, motopompe, ...) ;
- les matériels informatiques (y compris câblages), y compris l'acquisition et l'installation d'un écran interactif à l'école élémentaire ;
- l'achat de mobilier ;
- les autres immobilisations corporelles : remplacement de compresseurs d'armoires frigorifiques pour le RiveRhin, batteries et chargeurs pour autolaveuses, bornes d'orientation au Vitarhin, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2018, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2018 et seront repris dans le budget primitif 2019.

## Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

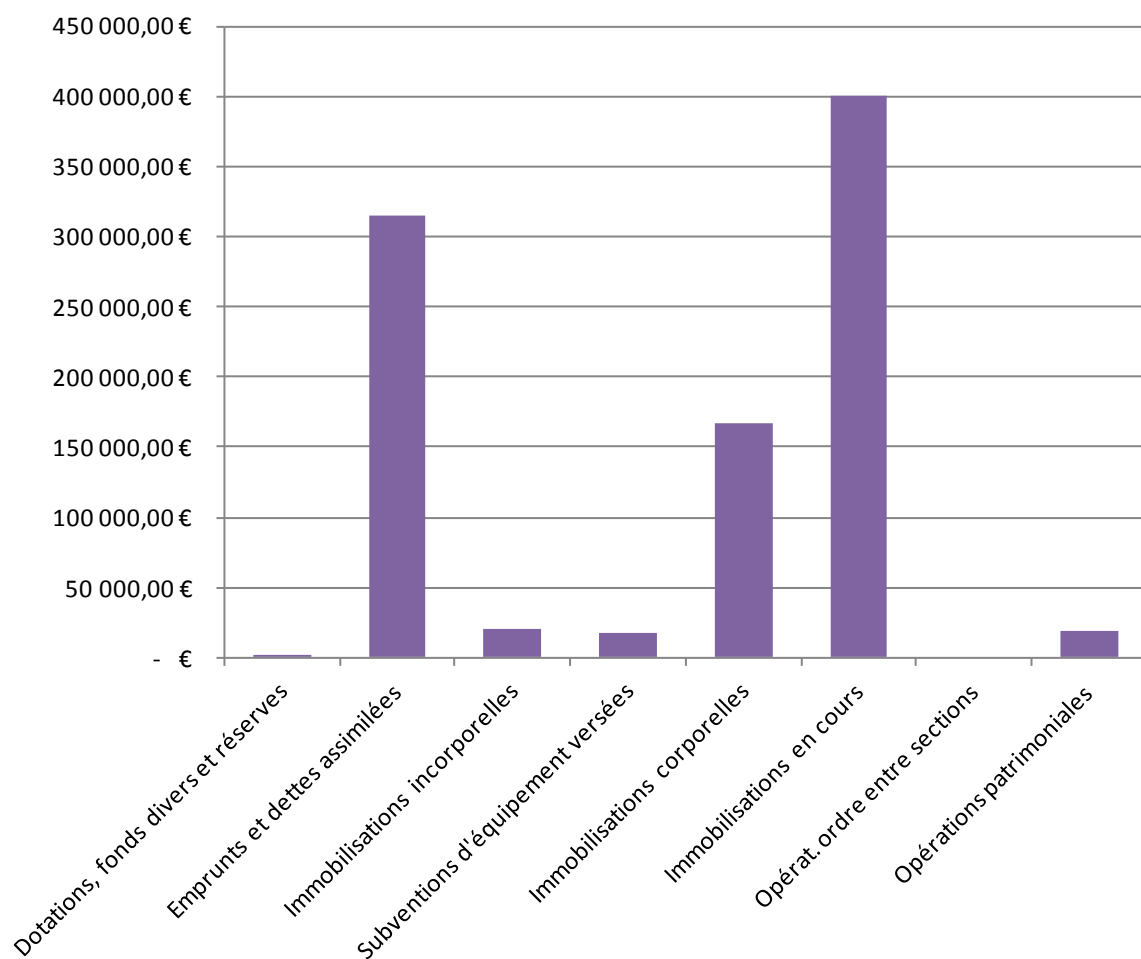
- prolongement de la rue de Geaune vers la rue des Jardins incluant la création de stationnements contigus et le réaménagement d'une section de la rue des Jardins (solde) ;
- extension et réhabilitation de l'école Schweitzer.

## Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (pas d'écritures en 2018)

## Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en recettes d'investissement.

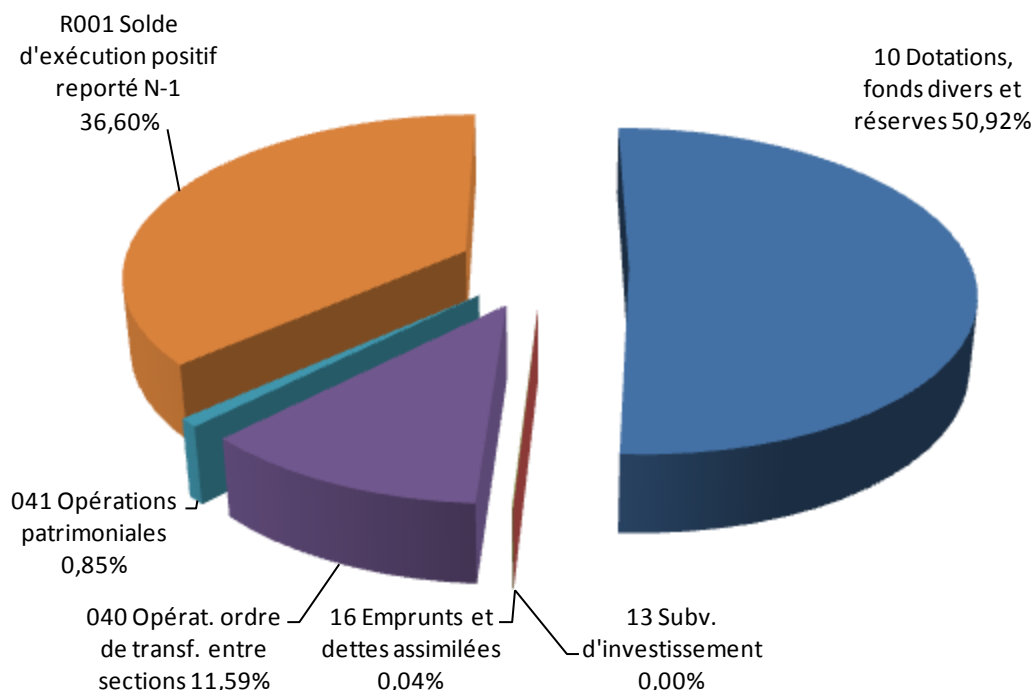
Dépenses d'investissement de l'exercice 2018



## Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 2 287 439,80 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 1 165 717,45 €, des opérations d'ordre pour 284 601,50 € et un excédent d'investissement reporté de 837 120,85 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2018 d'un montant de 91 000 € constituent des crédits à percevoir qui seront repris dans le budget primitif 2019.



		Budget 2018	Réalisations 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 145 711,67 €	1 164 775,12 €
13	Subv. d'investissement	91 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	942,33 €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>1 245 711,67 €</b>	<b>1 165 717,45 €</b>
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	264 000,00 €	265 076,87 €
041	Opérations patrimoniales	27 000,00 €	19 524,63 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	558 000,00 €	
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>849 000,00 €</b>	<b>284 601,50 €</b>
<b>TOTAL (exercice 2018)</b>		<b>2 094 711,67 €</b>	<b>1 450 318,95 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	845 288,33 €	837 120,85 €
<b>TOTAL (2018 + reports N-1)</b>		<b>2 940 000,00 €</b>	<b>2 287 439,80 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		-	91 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		-	<b>2 378 439,80 €</b>

Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (8,73%), de la taxe d'aménagement (20,55%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (70,72%).

## **Chapitre 13 - Subventions d'investissement**

Aucune subvention n'a été touchée en 2018. En revanche Saint-Louis Agglomération a décidé d'attribuer une subvention de 91 405 € au titre des travaux éligibles à son fonds de concours pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école Schweitzer.

## **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Chapitre crédité du dépôt de garantie (caution) versée à la location d'un logement communal.

## **Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations**

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

## **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 265 076,87 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux charges à étaler. Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

**NB** : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

## **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**

Ces recettes correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	296 171,52 €	845 288,33 €
Résultats de clôture (dissolution AFUA)	31 846,30 €	-8 167,48 €
Recettes de l'exercice 2018	5 059 074,68 €	1 450 318,95 €
Dépenses de l'exercice 2018	-4 461 231,71 €	-939 634,45 €
Restes à réaliser en recettes	-	91 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-1 938 000,00 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/2018</b>	<b>925 860,79 €</b>	<b>-499 194,65 €</b>

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 499 194,65 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2018 est donc de :

Excédent de fonctionnement :.....	+ 925 860,79 €
Déficit d'investissement :.....	- 499 194,65 €
	<hr/>
	<b>+ 426 666,14 €</b>